

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2247-1, 2255 et 2256 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance extraordinaire tenue le 6 août 2020, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2247-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (2247) afin de modifier et d'ajouter des tarifs en matière culturelle;*
- Règlement numéro 2255 intitulé : *Règlement sur les modalités de publication des avis publics;*
- Règlement numéro 2256 intitulé : *Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard.*

Ces règlements entrent en vigueur le 11 août 2020 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 11 août 2020.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard